

CONSULTATION

Dans le cadre de l'organisation d'une formation « Règles d'hygiène et maîtrise du risque sanitaire pour la pratique professionnelle du tatouage et du perçage corporel » la Direction de la Formation et du Développement dont le siège est situé à la CCISM -Papeete, recherche un formateur.

Cette formation aura lieu, après signature de la convention avec l'organisme financeur, durant l'année 2024 sur Papeete et les Iles Sous-le-Vent (Raiatea).

Le programme de formation consiste, notamment, en :

Profil formateur :

Diplômes, références et expériences sur des prestations similaires de formation (filiale médicale).

Livrables attendus :

- 1 Progression détaillée avec les axes principaux du programme (modèle à compléter)
- Feuille de présence (liste remise en début de session par la direction de la formation et du développement)
- Evaluation de satisfaction de la formation par l'apprenant (Evaluation de satisfaction remise en fin de session par la direction de la formation et du développement)
- Bilan pédagogique de formation comprenant : (modèle à compléter)
 - Bilan individuel
 - Bilan global

Durée du marché : année 2024

Nombre d'heures du marché : 3 jours (21 heures)

Public : tout public

Prérequis : Aucun

Date de démarrage : Après signature de la convention de financement

Lieu d'exécution de la prestation : Papeete et/ou Raiatea - Polynésie française

Forme du marché : Marché public : 1 lot

Moyens pédagogiques :

Matériel spécifique et adapté à la charge du formateur

Caractéristiques du marché :

- Durée : 21h00 à répartir en fonction des 8 axes à déployer.

□ **Axes :**

AXES	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
Les fondamentaux de la réglementation polynésienne	
Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment : cicatrisation	❖ Agir de manière préventive contre les risques infectieux
Généralités sur les risques allergiques et infectieux	❖ Repenser ses pratiques professionnelles dans le but de recherche de qualité
Règle d'hygiène : flores microbiennes, précautions universelles, antiseptiques et désinfectants	❖ Comprendre et appliquer la réglementation polynésienne relative au tatouage
Nettoyage et désinfection	❖ Connaître les dangers et les risques liés à l'activité de tatouage et savoir les maîtriser
Les procédures d'asepsie pour un geste de tatouage	❖ Connaître les bons gestes et bonnes pratiques d'hygiène relatives à l'activité de tatouage
Règles de protection du travailleur, notamment : les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales	❖ Assurer le confort et la sécurité des clients
Elimination des déchets	

L'offre des candidats devra comprendre les éléments suivants :

- La Progression détaillée (modèle unique à compléter)
- Le CV à jour de l'intervenant, faisant notamment mention des diplômes, références et expériences sur des prestations similaires de formation,
- Une offre financière comprenant le prix forfaitaire de la prestation, incluant le matériel spécifique et adapté, les frais de déplacement et d'hébergement éventuels.

Le ou les prestataires doivent également fournir les informations suivantes :

- Numéro TAHITI,
- Attestation d'activité indiquant vos interventions dans d'autres organismes de formation
- Attestations de régularité fiscale et social,
- Assurance professionnelle

Les critères et leurs pondérations retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

1. Expérience du prestataire avec le public ciblé et contenu de la formation (50%)
2. Disponibilité du prestataire (30%)
3. Tarif de la prestation (20%)

Date limite de réponse : **vendredi 10 mai 2024 à 12h00** par **courriel exclusivement** à l'adresse info@ccism.pf.